

Direction du Pôle Humanités

DELIBERATION N°CPHU_220623-01
Conseil du Pôle Humanités

Séance du 23 juin 2022

POINT 2- Procès-Verbal du 30 mai 2022 du conseil du Pôle Humanités (pour approbation)

LE CONSEIL DE POLE

Vu le code de l'éducation

Vu les statuts de Nantes Université

Vu le règlement intérieur provisoire d'application des statuts de Nantes Université notamment son article 10

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Membres en exercice : 30

Nombre de votants : 21

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 2

Article n°1 : Approbation

Le conseil de Pôle approuve tel qu'annexé le procès-verbal de la séance du 30/05/2022.

Article N°2 : Exécution et publicité

Le directeur du Pôle Humanités est chargé de l'exécution de la présente délibération et de sa publicité.

A Nantes, le 23 juin 2022,

Le directeur du Pôle Humanités



Affiché le : 23 juin 2022

Transmis au Rectorat le : 11 octobre 2022



Le Conseil de Pôle Humanités de Nantes Université s'est réuni mardi 30 mai 2022 à 14h00, en formation plénière, en présentiel, sous la présidence de Monsieur COTTIER Philippe, directeur du Pôle Humanités.

Membres présents au Conseil en présentiel : Membres du Conseil de Pôle exceptés les membres mentionnés ci-dessous.

Absents / excusés :

M. Dominique AVERTY, M. Jeremy BEZAULT, Mme Nolwenn BIHAN, M. Michel CATALA, Mme Louise CARRIOT, Mme Anne CONGARD, Mme Karine DURIN, M. Bruno GNASSOUNOU, M. Bertrand GUILLET, Mme Léa HUET, Mme Christine LOMBEZ, M. François MADORE, Mme Christine MARGETIC, M. Bruno MENIEL, M. Christophe MICHAUT, M. Jimmy MOUCHARD, Mme Louise QUINIO, M. Thomas RENARD, Mme Frédérique ROBIN, M. Frédéric RONNE, M. Eric SCHNAKENBOURG, Mme Martine STIRLING, M. Pierre TEISSIER, M. Julien VAN OPBROECK.

Procurations :

M. Thomas BERNARD	avec une procuration à	Mme Evelyne LEVEZIEL,
Mme Christine MARGETIC	avec une procuration à	M. Thierry GUINEBERTEAU,
M. Alexandre RONNE	avec une procuration à	Mme Sophie BELAN,
M. Michel CATALA	avec une procuration à	Mme Hamida DEMIRDACHE.
Mme Frédérique ROBIN	avec une procuration à	M. Mohamed EL HAJ
Mme Karine DURIN	avec une procuration à	M. Werner WÖGERBAUER

ORDRE DU JOUR

FORMATION

1. Maquettes de la FLCE
2. Maquette des PPPE
3. Master REPARA Erasmus mundus

VIE INSTITUTIONNELLE

4. Question des conseils restreints

RH

5. CRCT
6. Questions diverses

Le quorum étant atteint, M. Philippe Cottier ouvre la séance à 14h10.

Philippe Cottier ouvre la séance et rappelle que le conseil vote les maquettes, avec la même méthode que lors du précédent conseil, avec un vote d'un bloc de l'ensemble des maquettes reconduites à l'identique puis un vote par maquette modifiée.

FORMATION

1/ Maquettes de la FLCE

Werner Wögerbauer signale que la reconduction se fait sans changement et que certaines licences ne sont pas conformes à l'arrêté « Licences » car sous la barre du nombre minimale d'heures (1500 h).

Sophie Belan précise que toutes ces maquettes seront retravaillées dans le cadre de la nouvelle offre.

Thierry Guineberteau mentionne un courrier du Ministère qui indique d'approcher les 1500h.

Sophie Belan explique qu'il n'y a pas eu de rappel à l'ordre du Ministère et qu'une remise à plat sera faite avec la nouvelle offre. Fabienne Colombel questionne sur ce choix par sous encadrement.

Sophie Belan confirme que c'est un choix contraint.

Werner Wögerbauer explique que la FLCE est en déficit et que la suppression et la mutualisation de cours sont nécessaires pour réduire le nombre d'heures. Il y a un déséquilibre en nombre d'étudiants selon les parcours. Cela se résout par des échanges d'heures de cours.

Sébastien Urbanski rappelle que c'est une préoccupation depuis 10 ans mais ce n'est pas le cas de toutes les maquettes.

Béatrice Hébuterne questionne sur les indicateurs Parcoursup au niveau du pôle : Philippe Cottier répond qu'il est difficile de faire ce calcul au niveau du pôle car la mutualisation cache certains chiffres et déséquilibres (le nombre d'heures étudiants ne correspond pas au coût d'une maquette).

1.1 Reconduction des maquettes à l'identique.

Il est procédé au vote sur la reconduction des maquettes à l'identique pour les Licences LLCER Allemand, LLCER Anglais, LLCER Espagnol, LLCER Italien, Licence lettres et langues, Master LLCER, Licence LEA, Master LEA (pages 4 à 7 du document ci-joint)

VOTE à mains levées :

- Pour : 23**
- Contre : 0**
- Abstention : 0**

❖ **La reconduction des maquettes à l'identique est validée.**

1.2 Modification des maquettes

Sophie Belan revient sur l'UE « Passage de la certification en langue anglaise » qui a été imposée à tous les étudiants par le Ministère. Cela a coûté 350 000 € à l'Université. Les étudiants n'ont même pas besoin de passer l'examen en ligne il suffit juste de se connecter. Le Conseil de gestion de la FLCE s'est prononcé contre.

Thierry Guineberteau rappelle que de toute façon cette UE se retrouve dans nos maquettes car c'est une obligation, mais il regrette que les hispanisants doivent faire de l'anglais obligatoirement : on « torpille » les autres langues. Sophie Belan confirme : on « torpille » d'autres langues, avec de grosses commandes pour des sociétés privées qui font passer ces tests en ligne mais l'université n'a pas le choix.

Philippe Cottier rappelle que le vote en composante n'est qu'un avis mais cela peut en effet poser un problème au niveau de la validation de la maquette.

Il est proposé au vote les maquettes suivantes :

Licences LLCER Allemand, Anglais, Espagnol, Italien, lettres langues, Langues étrangères appliquées (Licence, LP et Master) (pages 8 et 9 du document ci-joint)

VOTE à mains levées :

- **Pour : 1**
- **Contre : 8**
- **Abstention : 11**

Philippe Cottier rappelle que ce vote ne permet pas d'ouvrir la maquette en septembre et que cette UE est obligatoire : les autres composantes du pôle l'ont intégrée. Ce vote revient à refuser la maquette et non l'UE.

Evelyne Lévézuel propose le vote d'une motion au sujet de cette UE « Passage de la certification en langue anglaise », qui permet de prendre position sur l'UE tout en votant la maquette.

Sophie Belan propose la motion suivante :

« Le Conseil de pôle, réuni en séance plénière le 30 mai 2022, a bien pris note de l'exigence de l'introduction de l'UE « Passage de la certification en anglais » dans toutes les maquettes de licence 3 et licence professionnelle de la composante à partir de la rentrée 2022. Les membres du conseil tiennent à exprimer leur désaccord face à cette mesure qui va à l'encontre des pratiques pédagogiques de l'enseignement des langues et cultures à l'université et remet en question la valeur des diplômes nationaux. »

VOTE à mains levées : Vote à l'unanimité de la motion

Il est procédé à un nouveau vote concernant les maquettes LLCER (p 8 et 9 du document ci-joint) :

VOTE à mains levées :

- **Pour : 13**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 10**

Il est ensuite procédé au vote des maquettes et mentions suivantes (p 8 et 9 du document ci-joint)

- Lettres et Langues (anglais, italien, espagnol) :

VOTE à mains levées :

- Pour :13**
- Contre : 0**
- Abstention : 10**

- LEA parcours Commerce international, Bilingue, Trilingue :

VOTE à mains levées :

- Pour : 17**
- Contre : 0**
- Abstention : 6**

- LEA parcours Commerce et logistique à l'international :

VOTE à mains levées :

- Pour : 20**
- Contre : 0**
- Abstention : 3**

- LP LEA parcours OGEHR (Hôtellerie et restauration internationale)

VOTE à mains levées :

- Pour : 16**
- Contre : 0**
- Abstention : 7**

- M2 LEA parcours THAI (Hotellerie d'affaires à l'international) en alternance en conformité avec demande CFA

VOTE à mains levées :

- Pour : 23**
- Contre : 0**
- Abstention : 0**

2/ Maquette des PPPE : Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles

Ces parcours sont des parcours de licence dispensés en alternance entre le lycée et l'université, avec une professionnalisation et une universitarisation progressives en 3 ans.

Béatrice Hébuterne questionne sur la licence obtenue à l'issue des 3 ans. Il s'agit d'une licence de Lettres.

La question se pose car sur Parcoursup une seule mention (Lettres).

Philippe Cottier précise que le PPPE est porté par plusieurs mentions, ce n'est pas un parcours mais une « Prépa » pour préparer le concours d'enseignement dont la 1ere partie reste les Lettres et les Maths, comme le rappelle Fabienne Colombel. Des passerelles entre formation restent à mettre en place.

VOTE à mains levées :

- Pour : 23**
- Contre : 0**
- Abstention : 0**

3 /Master REPARA Erasmus Mundus

Annick Peters Custot précise que le master est en attente de financements européens mais il est demandé par le DEI d'accueillir des étudiants européens. Le dossier a été présenté le 13 mai en conseil d'UFR.

VOTE à mains levées :

- Pour : 23**
- Contre : 0**
- Abstention : 0**

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

Questionnement sur les conseils restreints : Intervention de Pascale Maulévrier

Lors du dernier conseil du Pole Sociétés une motion a été votée au sujet de la composition du Conseil restreint des pôles. Pour rappel, les personnes nommées ne participent pas au Conseil restreint. Les juristes du Pôle Société se sont penchés sur la question et la réponse de la Présidente ne leur semble pas juste.

Philippe Cottier demande quand a eu lieu cette motion.

Annick Peters Custot s'interroge sur cette différence entre les membres élus et nommés.

Pascale Moulévrier précise que l'IPAG n'a pas de représentant au Conseil restreint car il n'a pas d'élus.

Werner Wögerbauer a une question diverse qui va dans ce sens : il a attendu un ou deux conseils restreints pour tirer un bilan. Le CAC se réunissait très peu en plénier mais surtout en restreint. La situation actuelle est intenable pour tout le monde et surtout les élus.

Il souligne que deux dérives sont à noter :

- Le conseil est une simple chambre d'enregistrement ou il n'est pas possible de discuter
- Des décisions importantes sont prises sans en connaître les enjeux.

Philippe Cottier est d'accord avec les propos énoncés précédemment. C'est pour cela qu'il faut un travail sur les dossiers avant le conseil restreint. Mais cela reste compliqué pour l'avancement. Cela peut fonctionner s'il y a une commission assez large en amont.

Pascale Moulévrier souligne que cette commission n'existe pas dans les textes, cela s'ajoute à des réunions déjà nombreuses. Elle explique également que de nombreux sujets arrivent en conseil restreint comme les allocations cofinancées.

Elle estime qu'il faut aller à un rapport de force avec la Présidente sur ces questions.

Philippe Cottier pense que le meilleur moyen de travailler reste la Commission d'harmonisation, suivi d'un conseil restreint qui valide les décisions.

Werner Wögerbauer constate que les sujets liés à ces questions RH arrivent au fur et à mesure. Il questionne le rôle des COS dans cette organisation. Comment agir ?

Philippe Cottier rappelle que le conseil restreint permet un vote formel, qu'il faut trouver de toute façon un moyen de fonctionner au mieux.

Annick Peters-Custot est de l'avis de Pascale Moulévrier : il n'y a pas d'argumentation justifiée pour écarter les membres nommés du conseil restreint.

Annick Peters-Custot questionne également sur les capacités d'accueil des différentes composantes : Quid de la révision des capacités d'accueil si une composante n'a pas les capacités d'enseigner ? La question de la diminution de la qualité pédagogique des enseignements se pose. Une demande collective au niveau du Pôle est-elle possible ? Le recteur n'acceptera jamais. La question doit être posée à la dernière Dircompo Formation de l'année. Cela ne concerne pas que notre pôle. Christophe Millet de l'IUT est confronté à ce type de questions : dans certains champs scientifiques il est difficile d'avoir des vacataires à cause de problèmes de paiement.

RESSOURCES HUMAINES

Philippe Cottier présente les CRCT. Ce sera un vote de principe au conseil restreint pour les 2 cas. Il évoque également les problèmes liés à Galaxie.

Questions diverses

Fabienne Colombel demande si un système de réservation de salles pour les étudiants a été mis en place. Ce n'est pas encore testé mais les étudiants qui ont besoin d'une salle peuvent s'adresser à l'accueil.

Le conseil se termine à 15h30.

